



NUMERO : 2024-312
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-063 du 05 juillet 2020, reçue en Sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu l'arrêté n° 2022-520 du 05 juillet 2022, reçu en Sous-préfecture le 08 juillet 2022, portant délégation de fonction et de signature à Madame Maïmouna CAMARA, Conseillère municipale pour signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant aux marchés publics,

Considérant la nécessité pour la ville de Sarcelles d'acquérir des fournitures en six accords-cadres mono attributaires à bons de commande tels que de la peinture, des solvants et des accessoires, des produits de quincaillerie et du petit outillage, des produits de menuiserie et charpente à l'usage de l'ensemble des services de la Ville,

Considérant la publication d'un appel d'offres ouvert et la réception de huit plis pour cette consultation,

À l'issue de l'analyse des offres réalisée par la direction du cadre de vie de la ville de Sarcelles et après validation de la Commission d'appel d'offres du 28 novembre 2024,

DÉCIDE

Article 1 : De conclure six marchés publics formalisés suivants :

- Lot 1 – Peintures solvants et accessoires avec l'entreprise AKZONOBEL DISTRIBUTION localisée 24 boulevard Gaston Birgé à ANGERS (49100), Siret n° 52922107901326,
- Lots 2 – Quincaillerie et consommables, 3 – Serrures et cylindres, 4 – Organigramme électronique et mécanique et 5 – Outils avec l'entreprise LEGALLAIS localisée 7 rue d'Atalante à HEROUVILLE SAINT CLAIR (14200), Siret n° 56382048900182,
- Lot 6 – Menuiserie et charpente avec l'établissement Georges Vilatte localisé 8 rue de la Bonde à MASSY (91300), Siret n° 30322778900045.

Article 2 : La durée du marché est d'une durée totale de quatre ans.

Article 3 : D'imputer la dépense sur le budget communal selon les accords-cadres dont les montants maximums annuels sont les suivants :

- Lot 1 – Peintures solvants et accessoires : 90 000 € HT
- Lot 2 – Quincaillerie et consommables : 90 000 € HT
- Lot 3 – Serrures et cylindres : 120 000 € HT
- Lot 4 – Organigramme électronique et mécanique : 200 000 € HT
- Lot 5 – Outils : 90 000 € HT
- Lot 6 – Menuiserie et charpente : 90 000 € HT

Article 4: La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Sarcelles, le 19 décembre 2024

Pour le Maire et par délégation,
La Conseillère Municipale,
Chargée des Marchés Publics,

